



# *Les cahiers de Reignac-Patrimoine*



## SOMMAIRE

Edito .....	3
Les femmes pendant la grande guerre (Sylvie Fouché) .....	4
Les femmes dans la grande guerre (Judith Rapet) .....	6
Judith Rapet .....	8
Femmes face à la guerre (Jane Poupelet) .....	10
C'était il y a ... un siècles ! .....	11
Photo (Michel Norbert) .....	14
Pierre Brin : pièces, notes et commentaires sur Louis Brin .....	15
Étude archéologique de l'église St Pierre-ès-liens .....	18
Patrimoine naturel : l'Iris des marais .....	20
Convention notariée du 18 Mars 1792 .....	22
Poésie et aquarelle .....	24
On peut bin n'en rire, o fait pas basir ! .....	26
Recette des merveilles .....	27

### Illustrations

Couverture : Dessin réalisé par Georges BARBIER, inhumé  
au cimetière de Reignac

4ème de couverture : Dessin et histoire drôle fournis par  
Michel NORBERT

### Mise en page

Josette GIRARD  
Frédéric MARZAT

### Pour nous contacter

Robert VIEUILLE    vieuill robert@orange.fr  
05.45.78.02.53 / 06.84.18.18.86  
Michel NORBERT    chantal-michel.norbert@wanadoo.fr  
Bernadette ALBERT    jean.pierre.albert@free.fr  
Guy GIRARD    guy.girard983@orange.fr  
Reignac Patrimoine

### Bureau de l'association Reignac- Patrimoine

Président : Robert VIEUILLE  
Vice-pdt : Michel NORBERT  
Trésorière : Bernadette ALBERT  
Secrétaire : Guy GIRARD

### Autres membres fondateurs

Jean-Pierre ALBERT  
Ludovic BARILLOT  
Marie-Claude BELLOT  
Sylvie BLUTEAU  
Josette GIRARD  
Jérémy MOUNIER  
Alexandre PALEOLOGUE  
Daniel SAUVAITRE

Merci à nos partenaires pour leurs soutiens



## EDITO

Voici les CAHIERS de REIGNAC PATRIMOINE N°5 et nous sommes heureux de pouvoir vous proposer de nouveaux articles, de nouvelles visions sur nos engagements patrimoniaux. D'autant plus que ce numéro s'articule en deux parties.

D'abord nous souhaitons garder trace d'une partie de l'exposition «PATRIMONIALES 2018», car elle nous avait paru recevoir un bel écho de la part des visiteurs. Aussi, nous avons sollicité deux participantes à cette aventure : Sylvie FOUCHÉ («Femmes Solidaires») nous présente les raisons d'être de sa démarche, qui l'ont amené à créer une très belle expo ; Judith RAPET, à partir de sa passionnante conférence décrit l'engagement et le courage constant de ces femmes de Saintonge qui se retrouvèrent seules et dans des conditions nouvelles très difficiles. Deux beaux textes, venant de personnalités féministes, c'est aussi une manière renouvelée et forte de dire l'histoire.

Et nous souhaitons, comme toujours, mettre l'accent sur des sources Reignacaises inédites.

Grâce à de patientes recherches, Guy GIRARD d'abord, livre sur son grand-père et surtout sa grand-mère un témoignage humain, fort détaillé et précis. Puis Michel NORBERT, à partir d'une photo remarquable, nous parle de ses parents et grands-parents... Et enfin, Pierre BRIN a conservé les carnets de guerre de son père Louis : un témoignage très touchant, où sont soigneusement consignés les envois de colis à son père, prisonnier en Allemagne.

Ainsi, à partir de notes, lettres, photos, dossiers administratifs familiaux s'élabore une reconstitution d'archives locales.

Enfin, toujours sur «Femmes face à la Guerre», nous souhaitons parler de l'œuvre de Jane POUPELET, cette sculptrice au ciseau sublime, qui mit son art au service des «Gueules Cassées».

Dans la 2<sup>ème</sup> partie, nous continuons à présenter, bien sur, le patrimoine de notre commune.

Marie-Claude BELLOT poursuit sa description des recherches récentes sur l'église de Reignac, en particulier les fouilles archéologiques, qui apportent de nouvelles données passionnantes à la compréhension du site et de l'édifice .

Sylvie BLUTEAU a eu la bonne idée d'illustrer le patrimoine naturel de Reignac, s'inspirant des observations de Maurice le JARDINIER venu en septembre 2014 (déjà !). Une nouvelle rubrique est née !

Marie-Françoise D'INCAU sait aussi réaliser de bonnes recettes : en voici une très savoureuse !

Michel LALÈVE, qui a fait don à l'Association de riches documents, écrit toujours de très belles poésies sur sa commune natale. Nous l'accompagnons d'une aquarelle de son épouse.

Nous savons gré, à chacun de nos rédacteurs, de l'effort fait en faveur de recherches historiques : pour beaucoup d'entre nous, c'est une première.

Tous doivent être amicalement remerciés pour cet apport et ce partage !

Le Président  
Robert VIEUILLE

# LES FEMMES PENDANT LA GRANDE GUERRE

*Cette exposition, présentée dans le cadre des Patrimoniales de Reignac, a été conçue à partir de documents originaux, notamment la presse de l'époque, pour rappeler le rôle et la vie des femmes pendant la 1ère guerre mondiale, celle qu'on a appelé la «Grande Guerre», qui s'est déroulée depuis août 1914 jusqu'à la signature de l'armistice le 11 novembre 1918.*

*Car bien sûr, même si on en parle peu maintenant, les femmes ont vécu cette guerre.*

*Victimes ou héroïnes, elles étaient bel et bien là, et la presse de l'époque les a largement utilisées dans le cadre de la propagande patriotique afin de stimuler le courage des soldats en leur montrant qu'à l'arrière, on les soutenait.*

*La guerre terminée, elles sont redevenues anonymes, oubliées de la postérité, alors qu'on se souvient toujours des responsables politiques et militaires de cette grande boucherie.*



La Baïonnette du 24 août 1916

Dès la mobilisation en août 1914, les femmes se sont mises à attendre.

Attente longue et douloureuse pour les mères, les sœurs, les fiancées, les épouses qui écrivent et envoient des colis à leurs chers Poilus en tremblant de peur qu'ils soient blessés,... ou pire ! Mais attente bien occupée pour celles qui doivent effectuer tous les travaux de la ferme aidées seulement par les enfants et les vieillards.

Et ce n'est pas simple pour elles. N'oublions pas que le code civil les considère comme des mineures à vie et que, si leur mari n'a pas pris la précaution de leur signer une procuration avant de partir, elles n'ont pas accès aux comptes bancaires, ne peuvent demander un prêt, ni vendre ou acheter une parcelle. Et même avec une procuration, leur pouvoir est limité.

Tant bien que mal, la justice s'adapte pour permettre aux femmes de continuer à gérer les exploitations : loi du 3 juillet 1915, jurisprudence du Tribunal civil de Senlis le 21 déc. 1915. De même pour l'éducation des enfants, «la loi du 3 juin 1915 leur transfère la puissance paternelle pour la durée du conflit...».

Même si les paysannes ont bien répondu à l'appel de René Viviani, Président du Conseil, on s'aperçoit très vite qu'il ne suffit pas de reprendre en mains les exploitations familiales et d'assurer les travaux des champs en attendant la démobilisation. La guerre s'annonce plus longue que prévue : Noël est passé et les hommes sont toujours au front. Il faut produire armes et denrées alimentaires pour ravitailler l'armée, il faut soigner des dizaines de milliers de blessés et assurer le fonctionnement général du pays. Les femmes vont donc remplacer les hommes partout : non seulement dans les fermes, mais aussi dans les usines, les ateliers, les administrations, les hôpitaux...

Pour cela, elles coupent leurs cheveux, abandonnent leur corset, raccourcissent leurs jupes, voire portent le pantalon,... et retroussent leurs manches !

En 1915, le Général Joffre déclare : «Si les femmes qui travaillent dans les usines s'arrêtaient vingt minutes, les Alliés perdraient la guerre.»

Et elles deviennent ouvrières d'usine, factrices, garde-champêtres, cochères, infirmières, chirurgiennes... En zone occupée, certaines deviennent maire alors qu'elles n'ont pas le droit de vote, telle Jeanne Marchez à Soissons.

Les femmes qui embauchent dans les usines d'armement sont payées deux fois plus que lorsqu'elles étaient couturières ou modistes, mais tout de même un quart de moins que les hommes.



La Vie Féminine du 15 Avril 1917

Madeleine Daniau, toute jeune adolescente, reprend la boulangerie de son père mobilisé aidée de son petit frère et continue à nourrir le village d'Exoudun (79) pendant toute la guerre, et elle mourra d'épuisement à 20 ans.

En 1915, Max Ophuls crée les «Marraines de guerre» pour écrire aux soldats prisonniers en Allemagne. Rapidement, tous les soldats veulent leurs marraines. Elles leur écrivent, envoient des colis, leur rendent visite à l'hôpital le cas échéant... Puis elles sont décriées : tout de même, ces femmes qui entretiennent des relations avec des hommes !

En zone envahie, c'est-à-dire dans le Nord et l'Est de la France, les conditions de vie sont épouvantables. Villes et villages sont bombardés, certains villages sont entièrement détruits, les maigres ressources sont pillées par l'occupant, le viol de guerre est bien sûr pratiqué ainsi que le travail forcé.

Alors des femmes vont accomplir de véritables faits de guerre et seront décorées : les quatre sœurs Vatel, Marcelle Semmer, Emilienne Moreau qui, âgée de 17 ans, tue 5 Allemands qui pénétraient dans la ferme de son père,... Elles ravitaillent, soignent, guident les soldats français à travers les forêts.

Le 28 novembre 1915, la France rend hommage à l'Anglaise Edith Cavell fusillée par les Allemands le 12 octobre 1915 en Belgique. Elle dirigeait un hôpital où étaient soignés tous les soldats blessés, sans discrimination.



Emilienne Moreau



La Voix des Femmes N°1 - Oct. 1917  
Impôts, sacrifices, devoirs, mais nos droits !

Comme on a pu le voir dans l'exposition, la presse a largement assuré la propagande de l'État en se faisant l'écho de la tâche immense accomplie par les femmes. Maintes fois, le courage des femmes a fait la une de la presse.

Quelles ont été les retombées pour elles ?

En 1919 à Paris, a lieu la Conférence de la Paix, réunissant tous les alliés victorieux. Les femmes s'y rendent pour revendiquer des droits légitimes : droit de vote, à travail égal-salaire égal, réglementation du travail féminin, protection pendant la grossesse et la période d'allaitement, aide à l'éducation des enfants, etc.

En 1919, une pension est accordée aux veuves de guerre.

**En 1920, la loi interdit de diffuser des informations sur la contraception et criminalise l'avortement.**

En 1938, la réforme du Code Civil de 1804 supprime l'incapacité civile de la femme mariée.

Le droit de vote et d'éligibilité est accordé aux femmes qu'en 1944 !

La création de la Sécurité Sociale date d'octobre 1945.

Quant à l'égalité des salaires, elle est inscrite dans la loi depuis le 22 décembre 1972, mais elle peine toujours à se réaliser pleinement.

### Conclusion :

Quelque soit le rôle tenu par les femmes, et chacune pouvait en tenir plusieurs, il était essentiel pour que les soldats ne se sentent pas complètement abandonnés dans la boue des tranchées, au milieu des obus qui explosaient de toutes parts.

Sans les femmes, la guerre aurait été perdue. Pourtant, elles ont bien peu reçu en retour !

Les remettre à l'honneur aujourd'hui, montrer combien, à leur manière, elles ont été indispensables à la victoire finale, est un moyen de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, et c'est là une des missions de Femmes Solidaires.

Sylvie FOUCHÉ, Administratrice Femmes Solidaires 16

- Femmes Solidaires est un mouvement féministe, laïque, d'éducation populaire, issu de la Résistance.
- Femmes Solidaires s'engage pour faire reculer toutes formes de discriminations et développer une éducation non sexiste et non violente.
- Femmes Solidaires informe, sensibilise sur les droits des femmes afin de contribuer à l'évolution des mentalités vers une société libérée des rapports de domination.
- Femmes Solidaires défend les valeurs fondamentales de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes, de paix et de liberté.
- Femmes Solidaires anime des permanences d'écoute pour conseiller, orienter et accompagner les femmes victimes de violences dans leurs démarches.

L'association dispose d'un statut consultatif aux Nations Unies.

Elle est co-fondatrice du Réseau International Féministe et Laïque et membre du H.C.E. (Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes).

Elle est agréée par l'Éducation Nationale pour intervenir en milieu scolaire.

Elle a également reçu l'agrément Jeunesse et Éducation Populaire du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Elle est reconnue d'intérêt général, ce qui vous permet de déduire vos dons de vos impôts à hauteur de 66%.

**Pour nous contacter :**

Femmes Solidaires Charente : 50, Rue Hergé - 16000 ANGOULÊME

Tél. : 06 43 83 24 65 - Mél. : femmes-solidaires16@laposte.net



## Les femmes dans la Grande Guerre

### Des cultivatrices sur le pied de guerre

Dans la circulaire du ministre de l'instruction publique, les instituteurs ont été appelés à relater les faits marquants de la Grande Guerre dans leur village. Tous, de façon unanime, à Baignes, Touvérac, Lamérac, Brossac, Boisbreteau, Berneuil etc. ont mis en avant le travail remarquable fourni par les femmes en évoquant leur volonté, leurs efforts, leur dévouement, leur énergie et leur courage, termes qui reviennent de façon régulière. Reignac fait cependant figure d'exception puisque M. Durand, l'instituteur ne fait aucune allusion au rôle joué par les femmes. Des photos nous prouvent néanmoins qu'à Reignac, comme partout ailleurs, les femmes ont remplacé les hommes et empoigné les mancherons des charrues sans attendre l'appel de Viviani pour continuer à récolter et à ensemercer les terres. En effet, le gouvernement comptait sur elles pour nourrir les populations urbaines et l'armée défendant les frontières, comme il leur a signifié au moyen d'une affiche placardée dès le 7 août 14. Elles furent 850 000 femmes d'agriculteurs à remplacer les maris mobilisés. Elles n'ont pas failli et mené à bien leur tâche pendant cette longue période bien qu'ayant été confrontées à des difficultés auxquelles elles n'étaient pas préparées comme la gestion, la direction, la vente.

## **Les anges blancs**

Elles furent 100 000 à endosser cette longue blouse blanche agrémentée d'une croix rouge et à donner leur temps pour adoucir le sort des blessés. Les infirmières ont joué un rôle capital. De nombreux hôpitaux militaires ou bénévoles furent créés à l'arrière pour recevoir les soldats évacués de la zone des armées. A Saintes, Yvonne Fétis, née à Montendre fut l'une des 350 qui ont succombé dans l'exercice de leurs fonctions. Morte de la grippe espagnole le 7-7-18, elle fait partie des rares (une dizaine en France) à figurer sur le monument aux morts de Montendre.

## **Les ouvrières**

Elles ont travaillé dans des usines pour fabriquer des obus : les munitionnettes ont supporté l'insalubrité des produits corrosifs pendant 10 h par jour pour un salaire deux fois plus élevé. A Caudéran, Albert Douilhet de Saint-Eugène ayant vu son usine de matériel agricole réquisitionnée et transformée en usine d'armement, a employé de nombreuses femmes de la région. A Libourne on fabrique des obus de 75. A Montendre, elles sont employées à la scierie qui exploite les bois alentour et envoie sur le front des baraquements préfabriqués.

## **L'exemple d'Alida Chaillou, l'épouse d'Octave Lagarde**

Alida est âgée de 33 ans quand éclate la guerre, Octave son mari en a 42, il est affecté dans un régiment du génie où il passera toute la durée du conflit. Alida est seule avec son fils René âgé de 16 ans. Elle est dotée d'une santé fragile et assume avec courage le labeur de la ferme de Champagnac. Octave n'aura droit à aucune permission agricole et se fera beaucoup de soucis pour eux. A l'arrière où son régiment effectue des travaux de constructions, les conditions de vie sont rudes mais loin des obus, il ne risque pas sa vie comme les soldats du front. Alida enchaîne les fauches, les moissons, les battages, les vendanges, les labours... Elle est de plus en plus amère et aigrie et, lorsqu'Octave profite de quelques jours de permission et visite Paris, elle n'a guère le temps de s'extasier sur les cartes qu'il lui envoie. Il aurait été plus utile auprès d'elle. Mais il n'a pas le choix et si, parfois, il se laisse aller à la poésie, elle ne prend pas le temps de lui répondre et il s'inquiète. Le mauvais temps s'invite, retarde les travaux ou en anéantit une partie mais Octave, dans ses lettres, encourage sa femme qui se prépare au pire. Le départ de son fils dans la marine lui fera l'effet d'un coup de massue. Elle fera ses vendanges de 1917 seule et cherchera à embaucher un domestique mais Octave l'en dissuade. Alors elle continuera jusqu'au retour définitif de son mari le 30 décembre 1918.

A l'image d'Alida, les femmes n'ont pas eu leur part de gloire promise par Viviani, elles reprendront leur place derrière les fourneaux et après avoir prouvé leur courage, leurs compétences et leur endurance, elles n'obtiendront pas ce droit de vote auquel elles aspiraient. Il faudra attendre une autre guerre...

Judith RAPET

# JUDITH RAPET

## Auteure d'ouvrages historiques sur la Première Guerre Mondiale

Judith Rapet a eu l'amabilité de répondre à notre invitation (tardive !) pour présenter une très intéressante conférence sur le rôle des Femmes de notre petite région, lors de la guerre 1914-1918. Nous l'avons sollicitée, car elle a écrit quatre ouvrages sur cette période. Pour ceux qui ne connaîtraient pas ces œuvres passionnantes, fruit de recherches patientes et continues dans les archives familiales, notariales, municipales, départementales, il nous a paru utile de vous les présenter.

Depuis bientôt vingt ans, cette Saintongeaise (du Sud) a écrit de nombreux livres, avec comme axes majeurs des recherches approfondies dans des sources inédites, ce qui l'amène à faire découvrir des périodes et des personnages régionaux. Une constante défense de la place et du rôle des femmes dans des sociétés, où chacune d'elles devaient se battre pour trouver dignité, épanouissement et émancipation.

### Voici ces ouvrages :

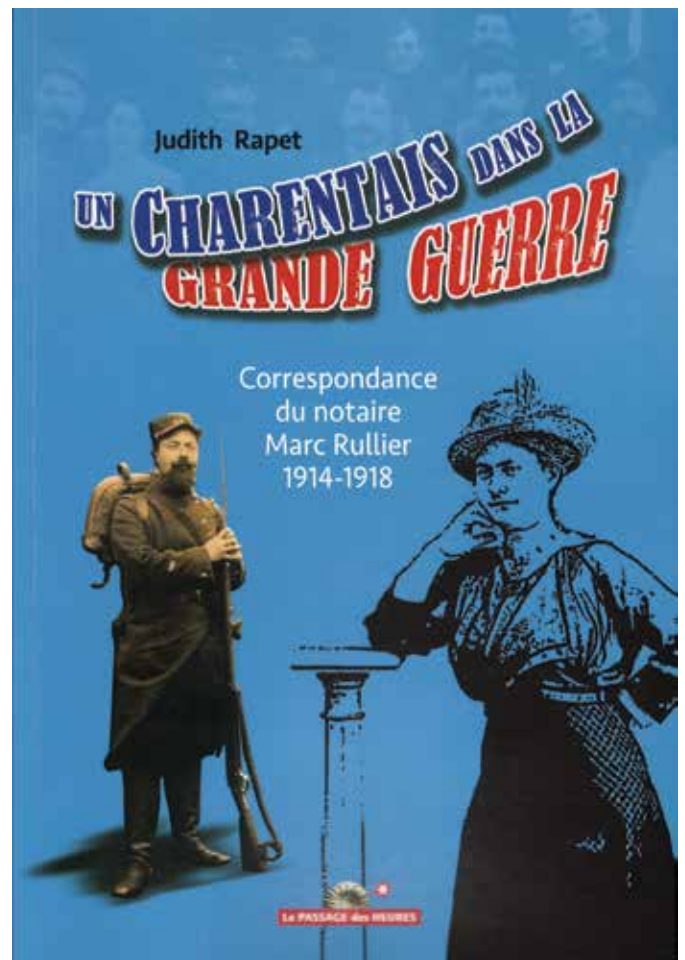
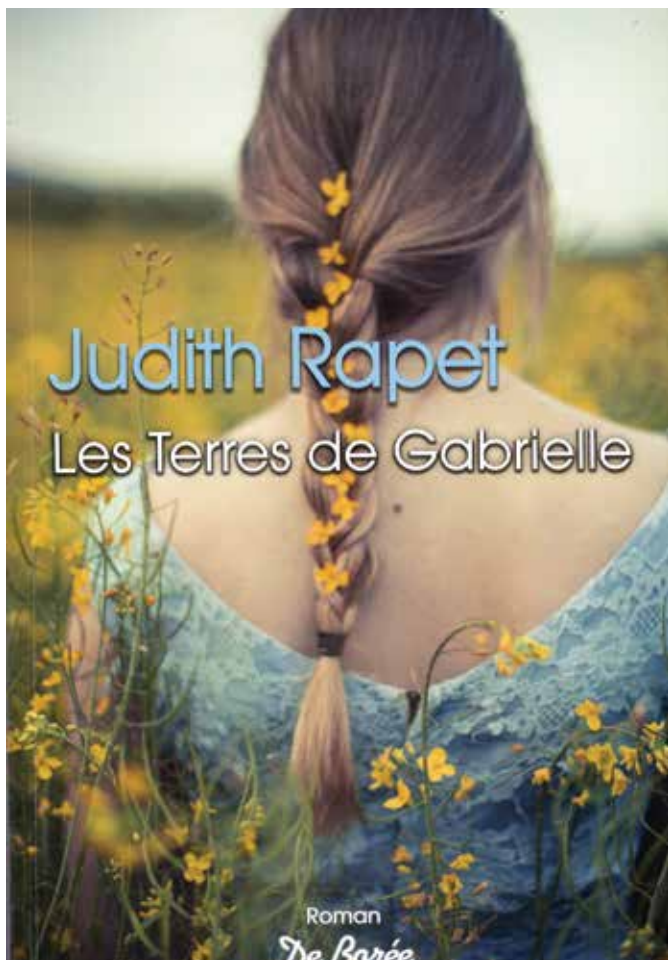
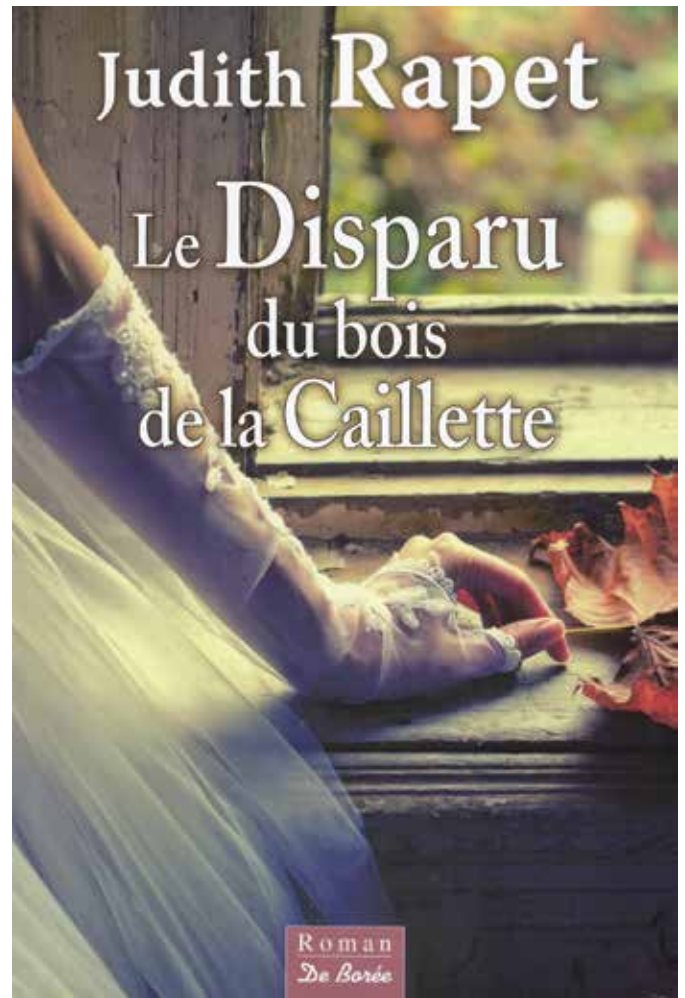
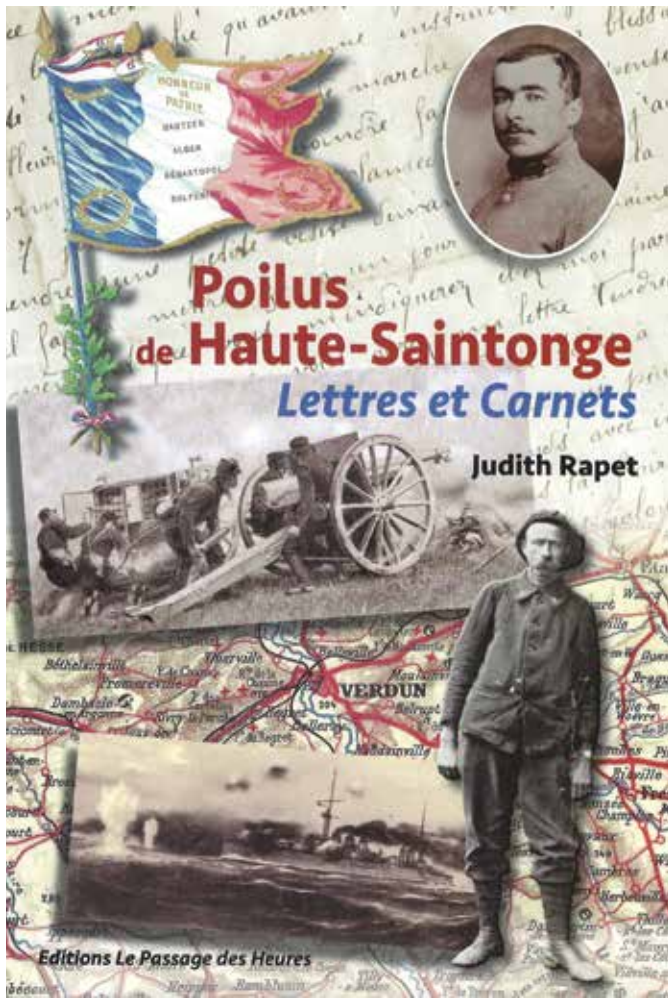
« POILUS de HAUTE-SAINTONGE » Éditions Le Passage des Heures-2014.

« Le DISPARU du BOIS de la CAILLETTE » De Borée. 2015 .

« Les TERRES de GABRIELLE » De Borée.2018.

« UN CHARENTAIS dans la GRANDE GUERRE » Le Passage des Heures – 2018 .

Bonne lecture !  
Robert VIEUILLE



# Femmes face à la guerre

## JANE POUPELET

C'est en cherchant des femmes aux destins particuliers et remarquables, pendant la guerre 1914-1918, que j'ai été mis sur la piste de Jane Poupelet. D'abord, Pierre Thibaud, Président des anciens du Maquis Rac, nous a orientés, ma compagne et moi, sur le Musée Militaire de Périgueux et sur la petite commune de Saint Paul Lizonne (24). C'est dans cette petite commune de Dordogne, frontalière de Saint Séverin, que Jeanne Poupelet<sup>(1)</sup>, a vu le jour, le 19 avril 1874, au Château de Clazure. Issue d'un milieu aisé (son père, né à Angoulême en 1828, a été avocat, grand propriétaire et sous-préfet à Ruffec), elle manifestera très tôt un vrai goût pour le dessin et le modelage. Une légende locale raconte qu'elle aimait dessiner les animaux observés dans les métairies avoisinantes : spectatrice attentive, elle captera très vite les mouvements des bêtes... A l'âge de huit ans, ses parents la placent dans un pensionnat de jeunes filles à Talence, près de Bordeaux. Elle pourra suivre les cours des Beaux-Arts de Bordeaux. En 1896, à 22 ans, elle rejoint Paris où elle suit des cours à l'Académie Jullian. Très vite, elle fréquente le cercle des sculpteurs réunis autour de Rodin et Bourdelle. Elle exposera ses premières sculptures – de superbes nus féminins – avec leur soutien. Elle se lie d'amitié, aussi, avec un groupe d'artistes américains réunis par Arthur Schnegg, à partir de 1905.

Grâce à eux, elle est approchée par la Croix-Rouge Américaine pour réaliser des jouets pour les enfants des soldats mobilisés. Et, en 1917, elle rencontre la sculptrice américaine Anna Coleman Ladd (mariée à un chirurgien), qui attire son attention sur les mutilations faciales de très nombreux soldats. Elle commence alors à mettre au point des masques de chirurgie faciale pour «les Gueules Cassées». Jane Poupelet met son talent d'artiste dans cette œuvre très difficile et va réaliser de 1917 à 1919, 380 masques de reconstruction faciale, pour essayer de redonner un nouveau visage aux soldats défigurés.

Des lettres de ceux-ci témoignent du réconfort amené par cette femme artiste et ses compagnes de la Croix-rouge américaine .

Durablement marquée par ces rencontres, elle reprend la sculpture après la guerre et s'éteint à Talence en 1932. Elle est enterrée dans le petit cimetière de Saint Paul Lizonne.

Ses sculptures sont actuellement exposées au Musée d'Orsay, à Beaubourg et surtout au Musée d'Art Contemporain « La Piscine » à Roubaix, dans cinq musées américains.

L'association CPAL<sup>(2)</sup>, de Saint Paul Lizonne, animée par Mme Josette Bardy et Mr Eric Voissière-Delorme, projette de créer un musée dans sa commune natale.

Nous avons été très heureux de montrer une petite partie de l'action de cette femme exceptionnelle lors de nos Patrimoniales 2018.

Robert VIEUILLE

(1) Jeanne a pris le prénom de Jane lorsqu'elle débute sa carrière d'artiste à Paris

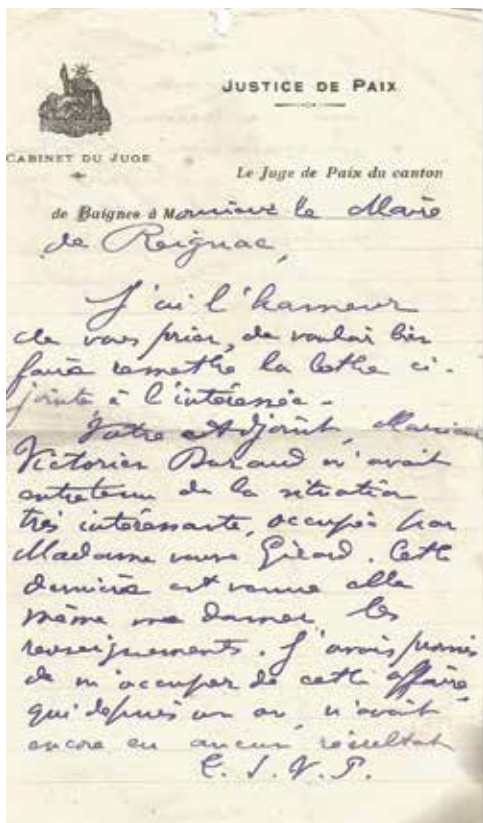
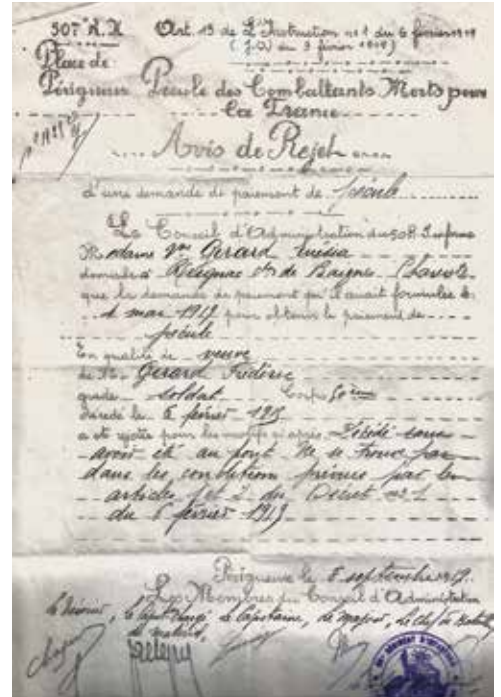
(2) CPAL : Comité saint PAul Lizonne





épouse, son jeune fils né le 16 juillet 1914 qu'il n'avait donc entrevu que quelques jours, et ses vieux parents dont la charge revenait à sa veuve.

La guerre terminée « Madame Veuve Girard Frédéric » est invitée à se présenter le 5 décembre 1918 au palais de justice de Barbezieux pour y être entendue conformément à la loi du 27 juillet 1917. S'en suit un avis de rejet du pécule des combattants morts pour la France. Étant mort de maladie, il est considéré comme « NON MORT POUR LA FRANCE » ! (doc 4, doc 5)



Est-ce le désespoir qui a donné à cette jeune paysanne les forces nécessaires pour ne pas se laisser abattre ? Avec l'aide de M. Victorien Durand, maire adjoint à Reignac, de M. A Entier, juge de paix du canton de Baignes et surtout aux interventions de M.



Géo Gérald, député de la Charente, elle va enfin obtenir l'aide à laquelle elle a droit. (doc 6a, doc 6b)

En l'année 1919, la législation concernant les pensions, subventions, allocations a été riche en péripéties : en fonction des articles 1 et 2 du décret n°1 du 6 février 1919, la demande a été rejetée ; en fonction de la loi du 31 mars 1919, la maladie ayant été contractée ou aggravée pendant la période de mobilisation imputable au service, cette demande devenait recevable ! Ainsi, Enézia eut-elle la promesse d'une avance sur pension à compter du 16 novembre 1919, ceci en fonction du décret du 20 octobre 1919. Cette pension ne sera effectivement liquidée que par la notification d'un arrêté du 20 août 1921. (doc 7a, doc 7b)

22,535 0/0  
 C.D.  
 S.G.P.  
 424

MINISTÈRE  
 DE LA GUERRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Cabinet  
 du  
 Sous-Secrétaire d'Etat.

Paris, le 30 DEC 1919, 19

Monsieur le Député et Cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M<sup>me</sup> GIRARD, domiciliée à Baignas (Charente), qui sollicite une pension comme veuve d'un militaire.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la législation antérieure n'a pas permis de liquider une pension au profit de l'intéressée. Mais la loi du 31 mars 1919 étant intervenue et ayant établi que toutes les maladies contractées ou aggravées pendant la période durant laquelle un militaire a été mobilisé, sont réputées sauf preuve contraire, imputables au service, le dossier de l'intéressée a dû être communiqué pour examen, aux Conseils Techniques Centraux.

Aussitôt que ce dossier m'aura été renvoyé, l'affaire fera l'objet d'un prompt examen.

J'ajoute qu'en attendant la décision à intervenir, des ordres ont été donnés au Sous-Intendant Militaire à Angoulême pour que des avances sur pension valables à compter du 16 novembre .....

Monsieur Géo GERARD,  
 Député de la Charente,  
 51, avenue Bosquet,  
 P A R I S  
 (7<sup>ème</sup>).

Novembre 1919, soient délivrés à M<sup>me</sup> Veuve GIRARD, conformément aux dispositions du décret du 20 octobre 1919.

Agréez, Monsieur le Député et Cher Collègue, les assurances de ma haute considération.

Le Sous-Secrétaire d'Etat  
 de l'Administration de la Guerre  
 P. O. Le Chevalier du Cabret.

Ainsi, par sa volonté, sa ténacité, ma grand-mère a porté à bout de bras les soins à son fils, son éducation, l'assistance due à ses beaux parents âgés et bien sûr la continuité des travaux à la ferme en tant que « chère d'exploitation » Émancipation féminine obligatoire !

Le bonheur conjugal promis n'aura duré que deux ans ! (doc 8)

Guy GIRARD, son petit fils

MINISTÈRE  
 DES PENSIONS.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

SECTION DES PENSIONS.  
 RÉGION

NOTIFICATION D'UN ARRÊTÉ  
 PORTANT  
 CONCESSION D'UNE PENSION DE VEUVE DE MILITAIRE.

Paris, le 20 AOÛT 1921 1921

MADAME,

J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté en date de ce jour, qui sera prochainement inséré au Journal officiel, conformément à la loi de finances du 23 mars 1919, il vous est accordé, en vertu de la loi du 31 mars 1919, une pension viagère montant à deux cents francs plus une majoration de trois cents francs pour un enfant laquelle sera inscrite au Trésor public avec jouissance à partir du 19/8/19 et sera payable dans le département où vous avez déclaré vouloir établir votre domicile.

La liquidation de votre pension a subi les révisions légales du Ministère des Finances et du Conseil d'Etat. Néanmoins les voies de recours contre cette liquidation vous sont ouvertes dans les conditions déterminées par le Titre IV de la loi du 31 mars 1919. Il est stipulé notamment que toutes les contestations auxquelles donnera lieu l'application de la dite loi seront jugées en premier ressort, par le Tribunal départemental des pensions, et, en appel, par la Cour régionale des pensions, dans les conditions et délais fixés dans l'instruction, d'autre part. Je vous invite à prendre connaissance de cette instruction pour le cas où vous seriez sujet d'exercer le recours prévu. Vous trouverez ci-joint la notification des bases de liquidation de votre pension.

Ce jour, 1921

Agréez, Madame, l'assurance de mon respect.

Le Directeur,  
 Par ordre : Le Chef de Bureau,

202571

M<sup>me</sup> Girard  
 M<sup>me</sup> Gerard  
 Gerard  
 Baignas  
 Charente

A cette pension s'ajoute l'indemnité de cessation de service	
Dont les bases sont indiquées :	
Année	Montant
1919	500
1920	500
1921	500
1922	500
1923	500
1924	500
1925	500
1926	500
1927	500
1928	500
1929	500
1930	500
1931	500
1932	500
1933	500
1934	500
1935	500
1936	500
1937	500
1938	500
1939	500
1940	500
1941	500
1942	500
1943	500
1944	500
1945	500
1946	500
1947	500
1948	500
1949	500
1950	500
1951	500
1952	500
1953	500
1954	500
1955	500
1956	500
1957	500
1958	500
1959	500
1960	500

Paris, le 20 août 1921, 556



Sur cette photo, Madame Félicie Norbert, âgée alors d'environ 35 ans et son fils René de 15 ou 14 ans.

Le jeune homme (futur maire adjoint de Reignac de 1947 à 1965) était sur le point d'entrer en classe de troisième lorsque la guerre fut déclarée.

Son père étant parti au front, il dut arrêter là sa scolarité pour aider sa mère à faire valoir la propriété familiale.

Cette photo date de 1915 ou 1916. La mère et le fils sont endimanchés. Ils avaient demandé à un photographe professionnel de venir les prendre en photo, afin d'envoyer une épreuve au mari et père qui était au front et, n'ayant que de très rares permissions, n'avait pas la possibilité de voir son épouse et son fils qu'il avait quitté encore enfant, devenir un adolescent, puis un jeune homme.

On voit l'attelage de vaches qui tire un outil qui doit être une décavaillonneuse. A cette date, après la destruction du vignoble par le phylloxéra, les vignes qui ont été replantées sont en plein rapport. Elles constituent une part appréciable du revenu de l'exploitation.

On peut remarquer que les vignes sont beaucoup moins hautes que de nos jours. Compte-tenu de l'état de la végétation on doit être, au moment de la photo, à la fin du printemps.

Michel NORBERT

# PIERRE BRIN

## PIECES, NOTES et COMMENTAIRES sur LOUIS BRIN, son PERE (1914-1918)

Notre ami Pierre Brin a conservé de précieux documents concernant son père, Louis Brin. Celui-ci, né en 1885 en Vendée est arrivé en Charente au début du siècle. Mobilisé en 1905, il est rappelé «sous les drapeaux», comme réserviste à partir du 2 août 1914. Comme la plupart des réservistes Charentais, il est convoqué à Angoulême pour former le 307<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie.

Nous avons, précédemment (Cahiers de Reignac Patrimoine N°2 et 3) parlé de l'aventure tragique de ce même Régiment, lors du combat de Moislains (Somme) le 28 août 1914...

Louis Brin évitera ce combat si meurtrier, étant fait prisonnier la veille, le 27 août, lors d'une reconnaissance, en guidant des Officiers Français. Transféré en Allemagne, dans un camp de prisonniers, il y passera toutes le temps des hostilités. Pour mieux survivre, il recevra de nombreux colis de nourriture de sa famille; il a soigneusement noté et gardé trace de ces envois alimentaires dans un carnet, ce qui nous donne des éléments extrêmement touchants et authentiques.

Louis Brin ne sera libéré qu'en février 1919, en suivant une procédure longue et compliquée , comme les 535 000 soldats français faits prisonniers.



Colis expédier de France en 1916

Marie Louise Colis Partir le 31 octobre

Contenan; boîte porc aux haricots; civet;  
1 jambon; confiture; Des noix; 1 tabac;  
2 paquets petits beurre; 1 savon;  
non reçu; boîte porc; 1 boîte jambon 1 petit beurre

Colis reçu le 3 décembre 1916

Céline Colis le 27 octobre 1916

Contenan 1 demi livre chocolat; 1 serviette;  
3 boîtes pâtis; Des noix moitié non reçue

Colis reçu le 12 novembre 1916

Céline Colis le 11 novembre 1916

Contenan 3 pommes 1<sup>2</sup> chocolat Des noix  
Colis reçu le 3 décembre 1916

Marie Louise Colis le 23 novembre 1916

Contenan; Confis; confitures; civet; beurre;  
Chocolat; petits beurre; oranges; Tabac; sucre  
Non reçu.

Marie Louise Colis 2 décembre 1916

Contenan; 1 jambon; 1 pain; 1 saucette; fromage  
Chocolat; Gâteau; 1 tapioca; 3 magis; pastilles;  
savon; Cigares non reçu

Colis reçu le 14 janvier 1917

Marie Louise le 13 décembre 1916

montean; moutardes; Waldat; chocolat;  
figues; sucre; 2 boîtes conserve; 4 caf.

Colis reçu le 27 janvier 1917

montean reçu le 14 Janvier 1917

Marie Louise Colis le 21 décembre 1916

Contenan; 1 lait; 1 pâtis; 1 poisson; sucre brûlé;  
Pastilles reçues le 27 Janvier 1917

Reçu le 15 juillet 1916

11

Comité de secours

Circulaire aux Commandos

Serme 11 le 5 juillet 1916

Par suite d'un accord entre les  
gouvernements français et allemand  
chaque prisonnier français  
recevra, en plus de la ration journalière  
de 700 grs de pain allemand et 200 grs de pain  
ou biscuits de France, chaque semaine.  
Ce pain ou ces biscuits vous sera envoyé  
par le Comité de secours du camp de  
Serme-la-Grèze. Block 11

L'envoi partira du camp le samedi  
de chaque semaine il sera accompagné  
d'une note, d'avis et d'une quittance.

Ces deux pièces devront être retournées  
au camp. Block 11 Brot Verteilungsschelle  
après que 3, 4 ou 5 hommes de confiance  
français + sous-officier s'il y en a un  
les 2 plus anciens caporaux et les 2 plus  
anciens soldats, auront certifié que la  
distribution de ce pain a été  
équitablement et également faite  
entre tous les français, à raison de  
2 Kilos par tête et par semaine.

Les hommes de confiance sont priés  
d'indiquer au dos de la  
quittance qu'ils signeront, leur nom,  
régiment, Compagnie du camp, et  
N° Matricule ainsi que leur régiment.  
Ils sont chargés de la répartition qu'ils  
feront en une seule fois par semaine.  
Ils sont priés de répondre très exactement  
aux questions posées sur la quittance  
relativement à l'état, à l'hygiène,

# ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ÉGLISE ST PIERRE ES LIENS

## Le sol de la nef et le transept :

La prescription de diagnostic à l'intérieur de l'église n'est pas liée à un projet d'aménagement mais à un problème apparu au démarrage du chantier de restauration. Afin de réaliser des sondages au niveau des enduits couvrant les élévations intérieures de l'église, l'emploi d'une nacelle a entraîné des affaissements du sol en plusieurs endroits de la nef. Suite à ce constat le service régional de l'Archéologie a prescrit un diagnostic dans la nef et le transept. Cette prescription prévoyait la réalisation d'un sondage sur toute la longueur de



la nef et dans les bras du transept. Ce qui représentait une superficie de plus de 60 m<sup>2</sup> à réaliser manuellement du fait de l'instabilité du sol. Le sol en pavement de terre cuite a été déposé préalablement au diagnostic en fonction du projet. Au démarrage du chantier, le choix a été fait de commencer à l'emplacement des principaux affaissements de manière à mieux appréhender la suite de l'opération. Il s'est vite avéré que les vestiges se situaient à au moins un mètre de profondeur. Face à ce constat il a été décidé, d'ouvrir des sondages plus répartis en différents points de la nef et des transepts. Six sondages furent réalisés.

Ces sondages se sont tous avérés positifs, ils ont permis d'atteindre le substrat afin de mettre en évidence la présence de structures archéologiques de différentes natures. Plusieurs sépultures attribuables à la période moderne ainsi que des témoignages de la présence de moules à cloches ont ainsi pu être observés. De façons plus surprenantes, ce diagnostic a permis de localiser plusieurs silos dont il est difficile de savoir s'ils ont fonctionné avec l'église ou s'ils lui sont antérieurs.

Un sondage a été positionné au niveau de la croisée : nef- transept. D'une profondeur de 1,25m il n'a permis d'atteindre le terrain naturel que de façon ponctuelle. Au centre du sondage, un test réalisé à l'aide d'une barre de fer a montré que la roche n'est toujours pas présente à une profondeur de 1,80. Au regard du contexte et de la forme partiellement visible de ces creusements il est fortement probable qu'il s'agisse de fosses de sépulture au nombre de quatre.

Hormis ces creusements, plusieurs sépultures ont pu être observées en fond de sondage. Les remblais qui les surmontent présentent un aspect limono-sableux très meuble et ont livrés des fragments de tuiles, des morceaux de bronze et de nombreux ossements épars. Trois sépultures partiellement en place montrent des traces ligneuses témoignant de la présence d'un cercueil ou d'un coffre.

Un autre sondage a été positionné contre le mur du transept nord de manière à établir un lien entre les élévations et les vestiges conservés en sous-sol. Mené jusqu'à une profondeur maximale de 1,10m, ce sondage a permis d'atteindre le substrat, de confirmer



la présence de sépultures afin de collecter des données.

Le premier niveau rencontré correspond aux traces d'un sol en carreau de terre cuite. Ce lit de pose conserve le négatif des carreaux dont seuls deux fragments étaient encore en place. Il est à noter, qu'au niveau du sondage, aucun creusement ne vient entailler ce sol. C'est immédiatement sous ce niveau qu'apparaissent trois fosses oblongues. L'une de ces fosses a pu être en partie fouillée et correspond à une sépulture, les deux autres ont été perçues en bordure nord du sondage. Si elles n'ont pas pu être fouillées, l'amorce de leur contour et de leur profil ne laisse néanmoins guère de doute quant à leur fonction. Seuls les ossements de la première ont été atteints à une profondeur à peine inférieure à 1m. Les observations réalisées au niveau du crâne attestent de la présence d'un linceul dont plusieurs épingles étaient encore présentes dans des résidus de matière organique. Ce creusement traverse plusieurs couches de mortier et de remblais. Seuls des lambeaux de niveaux plus anciens subsistent entre ces différentes tombes. Des fondations sont venues couper une sépulture dont seuls quelques ossements subsistaient en place. Les éléments conservés correspondent à la partie droite d'une cage thoracique, l'humérus droit avec morceau d'omoplate et des phalanges de la main gauche. Ces éléments montrent l'existence d'une sépulture en place avec un corps déposé bras croisé sur l'abdomen. Son orientation est proche de celle de l'église, c'est-à-dire nord-ouest/



sud-est. Au regard de sa position, l'humérus de cette sépulture a été prélevé en vue d'analyse, la question étant de savoir s'il s'agissait d'une sépulture antérieure à l'édifice roman ou si au contraire le mur nord avait pu faire l'objet d'une reprise importante impactant ses fondations. Les résultats montrent clairement que la sépulture est plus ancienne que l'église avec des datations de probabilités de 770 à 900. Il faut de plus souligner que la fosse accueillant cette sépulture entaille deux niveaux de mortier posés à même le rocher. Un autre sondage se trouve à la croisée de la nef et du transept. Mené jusqu'à 1,30m de profondeur il n'a permis d'atteindre le substrat que sur une très petite surface. Des creusements appartenant à plusieurs périodes et ayant probablement eu des fonctions différentes ont ainsi pu être perçus de façon plus ou moins importante. Les éléments les plus anciens de ce sondage correspondent à des apports de matériaux sur une bande centrale et recoupés par différents creusements. Deux limites de creusements ont pu être perçues de part et d'autre de la plaque. C'est dans le comblement de l'un de ces creusements qu'est installée une sépulture. Seules les traces ligneuses d'un coffre ou d'un cercueil ont été mises en évidence et en raison de la forte instabilité des parois du sondage, les ossements n'ont pas été dégagés. Il faut souligner la présence de très nombreux ossements épars au-dessus et autour de cette sépulture. L'abondance de ces ossements humains montre que le comblement du creusement a subi plusieurs remaniements ayant entraîné la perturbation de plusieurs sépultures au profit de plus récentes.

Cet important nombre de sépultures ainsi que la présence de cercueils sont à l'origine des problèmes d'affaissement du sol de l'église ayant entraîné la réalisation de ce diagnostic archéologique.

A suivre Marie-Claude BELLOT

# Patrimoine naturel

En 2014, l'association Reignac Patrimoine avait demandé l'intervention de Maurice Lançon, alias Maurice le Jardinier rendu célèbre par ses interventions télévisées sur le jardinage sur FR3 et sa grande connaissance du monde botanique, afin qu'il nous dévoile les richesses de notre flore locale.

C'est ainsi que, sur un parcours défini aux alentours du cours d'eau Le Trèfle qui traverse la commune, Maurice Lançon a évoqué pour nous les particularités d'un nombre impressionnant de plantes que nous avons croisées tout au long de la promenade.

Le souhait de cette page était de mettre en valeur cette richesse locale en détaillant et décrivant l'une ou l'autre des espèces végétales rencontrées.

Les informations proviennent de documentations botaniques complétées de l'observation et expériences personnelles.

## L' Iris des Marais

### Autres appellations :

Iris Pseudacorus ou « Iris faux acore », flambe jaune, glaies en Saintonge.

Le terme «Pseudacorus» vient de la ressemblance de ses feuilles avec celle de l'Acore, autre plante poussant également au bord de l'eau.

### Description :

L'Iris des Marais est une plante vivace pouvant mesurer entre 40cm et 1m20 de haut, possédant un épais rhizome légèrement enfoncé dans la boue, d'où partent de nombreuses racines.

Les feuilles sont longues , linéaires, pointues et partent directement du rhizome.

### Floraison :

La floraison apparaît au bout d'une tige cylindrique, érigée, comportant aussi des feuilles plus courtes que la tige.

Les fleurs sont jaunes, la floraison a lieu d'avril à juillet, selon l'ensoleillement de la plante.

### Reproduction :

Les fleurs sont suivies de la formation de capsules à 3 compartiments. Ces capsules renferment des graines qui conservent leur pouvoir germinatif pendant 12 mois, elles peuvent flotter et être emportées par les eaux. C'est l'un des moyens de propagation de la plante lorsque les capsules rencontrent un milieu propice à la germination des graines.

L'autre moyen de propagation est la reproduction par le rhizome, par colonie clonale.

### Habitat :

Rencontré sans surprise dans la zone visitée, l'Iris des Marais fait partie des plantes de terrain humide. Il se développe près des berges, des étangs, des marais, des cours d'eau, des marécages, des mares, des fossés sans pour autant apprécier une eau trop profonde.

Il croît en Europe, en Afrique du Nord, en Amérique du Nord, en Argentine, Chili et Uruguay.

### Exposition :

Peu exigeant quant à son exposition, l'Iris peut se développer à l'ombre dans les zones humides boisées mais il a un meilleur développement et une meilleure floraison à la lumière et à la chaleur.



#### Usage :

Le tanin contenu dans les rhizomes est utilisé dans les opérations de tannage des peaux. L'utilisation médicinale de l'Iris a été abandonnée compte tenu de sa trop grande toxicité, il peut provoquer des vomissements et diarrhées. Dans son habitat naturel, le bétail évite de s'en approcher.

Outre son intérêt pour l'occupation et la stabilisation des berges humides, des études ont démontré les vertus dépolluantes des sols par l'Iris, grâce à l'interaction de l'activité racinaire avec l'irrigation.

#### Légende :

Plusieurs légendes sont liées à la fleur de l'Iris. Celle plus communément reconnue et rapportée par Maurice Lançon raconte l'intérêt porté par Clovis, roi des Francs, à cette fleur jaune. Alors qu'il était encerclé par une armée ennemie et acculé au bord d'un fleuve, Clovis dut son salut à ses connaissances botaniques. Il remarqua, loin dans le fleuve, un banc d'Iris jaunes et comprit donc qu'à cet endroit les eaux étaient peu profondes, ce qui lui permettrait de passer le fleuve à gué et ainsi d'échapper à son ennemi.

Clovis fit de l'Iris l'emblème du blason royal, usage poursuivi par ses descendants. Louis VII le reprit comme emblème héraldique sur les bannières des croisés .

En 1180, l'Iris devint l'emblème des rois de France, la fleur de l'Iris est devenue « la fleur de Louis » ( ou Louys), puis fleur de Luce pour devenir par déformation successive la fleur de Lys des rois de France.

Sylvie BLUTEAU

# Convention Notariée du 18 Mars 1792

Voici le texte d'une convention passée devant le notaire de Baignes le 18 mars 1792.

L'orthographe originale a été reproduite.

Il s'agit d'une expédition (copie).

A la date de l'acte nous sommes toujours sous la royauté, le timbre du notaire en fait mention. La république ne sera proclamée que le 22 septembre 1792. Par contre le département de la Charente est déjà constitué (voir le timbre), bien que le notaire, pas encore accoutumé aux départements, mentionne que Baignes était «ci-devant en Angoumois».

A cette époque si le test ADN n'existait évidemment pas, une action en recherche de paternité pouvait être entreprise par une femme enceinte contre le père présumé de son enfant à naître, afin de lui demander une aide alimentaire et des dommages et intérêts.

En l'espèce une fille majeure, demeurant à Condéon, en état de grossesse, avait entrepris une procédure contre le père présumé de son enfant à naître.

La convention ne fait pas état des preuves ou présomptions qui ont pu être présentées contre le présumé père, mais celui-ci, laboureur, demeurant à Touverac, marié et père de famille, vraisemblablement beaucoup plus âgé que la future mère, ne souhaitait certainement pas que ce litige fut mis sur la place publique par un procès.

Aussi, par cette convention notariée, sans reconnaître la paternité, il s'engage à payer la somme de 108 livres à la future mère, laquelle de son côté, assistée par son frère qui se porte garant pour elle, renonce à toute demande d'indemnité et à toute poursuite future contre le «séducteur».

A noter que les parties s'engagent sur tous leurs biens meubles et immeubles présent et futurs.

De nos jours, avec la recherche d'ADN, la preuve de paternité peut être beaucoup plus facilement démontrée, mais, du fait de l'évolution des mœurs, la paternité naturelle et même adultérine (voir un de nos illustres charentais) ne provoque plus le scandale qu'elle pouvait produire il y a 220 ans.

Aujourd'hui dix huit du mois de mars mil sept cent quatre vingt douze après midi, pardevant les notaires soussignés et en présence des témoins ci-après nommés, ont été présents et personnellement établis au droit Jean G... laboureur, demeurant au maine Boisrond paroisse de Touverac d'une part ;

Marie D..., fille majeure, assistée de Marque D..., laboureur à bras son frère, demeurant les deux à la Grasse sur la paroisse de Condéon d'autre part ;

Par lesquelles parties il a été dit que, voulant esteindre la contestation qu'il y a lieu entre eux au sujet de la déclaration de grossesse faite par laditte Marie D... et la demande formée par elle en provision alimentaire et dommage et intérêts contre ledit G... père et pour éviter les frais et suite d'un procès, sont convenus de transiger pour force valloir chause jugée aux conditions suivantes : le nommée G..., sans avoué la paternité et seulement dans les vues d'acréation un procès qui répugne à son âge , aver principe de tranquillité auquel il préfère de sacrifier, s'oblige envers laditte Marie D... de lui payer une somme



de cent huit livres dont cinquante livres qu'il a payé sur le champ, pour tenir lieu de provision alimentaire, dommage et intérêts et réparations à laditte Marie D... pour raison de sa ditte accusation, ont été mis entre les mains dudit marque D... son frère pour lui estre fournie à fur et à mesure et selon les besoins, et même de gesaine, sans qu'il puisse lui refuser, laquelle disposition a été acceptée de la part de toutes parties, laquelle somme a été comptée et reçue en présence de nous notaires et témoins par marque D... dont quittance au présent acte ; et quant aux cinquante huit livres restante ledit G... a tout présentement promis de payer le jour fixé ou ledit marque D... justiffira de l'accouchement de laditte Marie D... sa sœur par un certificat signé du maire et du curé de la paroisse pour estre destiné aux aliments et provisions de l'enfant à naître et entretien d'icelui, sans que cependant en cas de mort de l'enfant ou décès de laditte Marie D... ledit G... puisse s'abstenir de payer audit marque D... laditte somme de cinquante huit livres qu'il s'oblige en se cas de lui compter à toutes réquisitions laquelle seconde condition a été aussi acceptée par toutes parties et pour les frais qui ont été engagés à l'occasion de la procédure intentée au sujet de laditte grossesse il a été convenu qu'ils payerait chacun ceux qu'ils ont fait de part et d'autre et aussi par moitié le cout de la présente transaction et levée d'icelle au moyen dont de laditte somme de cent huit livres dont cinquante huit livres ont été payées par ledit G... à laditte Marie D... De son consentement entre les mains de sondit frère dont cinquante huit livres sont payables ainsi qu'il est cidessus expliqué, ledit G... père demeure déchargé et quitte de toutes poursuites et demandes en sus à mouvoir au sujet de la grossesse et déclaration de laditte Marie D... tant pour ses dommages intérêts, provisions et réparations, à elle propre, que pour la provision et pension de l'enfant à naître duquel laditte Marie D... et ledit marque D... conjointement et solidairement demeureront entièrement chargé, même envers le ministère public pour pouvoir par la suite former aucune poursuite contre ledit G... de tout quoi il a été convenu librement et expressement de volonté de toutes parties toujours laditte Marie D... en la présence et par l'avis de sondit frère qui se range personnellement garent envers ledit G... de l'exécution du présent acte de transaction et qui s'oblige d'en faire maintenir l'exécution du présent acte de transaction et qui s'oblige d'en faire maintenir l'exécution apaine de tous despans dommages intérêts contre lui encas de nouvelle inquistude et recherche pour raison de laditte grossesse, déclaration et enfantement et suite et pour ce c'est constitué partie en le présent acte.

C'est pourquoi dès ce jour toute poursuite sur le procès demeure saisis et esteinte, le tout transigé entre lesdittes partie apaine de tous despans, dommages intérêts et pour l'effet des présentes les parties chacune en ce qui les concerne ont obligé et hypothéqué tous leurs biens meubles et immeubles présents et futurs.

Fait lu et passé au bourg de Baignes paroisse de Sainte Radegonde sous l'halle vieille dudit lieu ci devant en Angoumois, en présence de maître Nicolas Bordet homme de loi, demeurant en la ville de Barbezieux paroisse dudit lieu et de Pierre Motard, laboureur demeurant au bourg et paroisse de Touvérac et encore de François Paul Bouttet greffier du juge de paix du canton de Baignes, témoins connus et requis qui ont signé ce que lesdittes parties ont déclaré ne savoir faire.

Enquis interpellés par une clause expresse des présentes sans laquelle la présente n'aurait été consentie ledit G... père s'oblige envers laditte Marie D... de payer pour elle au chirurgien le prix du rapport et de la visite de cette dernière.

Bordet, Bouttet, P. Motard

Esmein notaire royal et de moi notaire gardien minute.

Soussigné, enregistré à Baignes le vingt six mars 1792

Folio 118 verso - case 6 et 7

Reçu trois livres

Les frais de la présente acte ont été payés par ledit G... père et marque D... au notaire soussigné.

Michel NORBERT

# REIGNAC

Commune fière de son accueillante voie verte  
Et du riche passé de son église fortifiée  
Elle offre d'insolites et d'agréables découvertes  
A l'occasion d'une promenade improvisée.

Et je l'ai aimée  
Pour son église au décor sculpté et ses merveilles  
Ses magnifiques vitraux avec St Michel terrassant Satan  
Son blason marqué aux trois abeilles  
Qui rappelle un historique événement.

Blason, mémoire de Louis de Barberin propriétaire du Logis  
Et témoin de plusieurs siècles d'existence  
Également un des frontons par trou de biscailien meurtri  
Témoignage d'un passé de résistance.

Et je l'ai aimée  
Pour l'audace de son architecture , sa rigueur et sa simplicité  
Pour un clocher octogonal, gardien jaloux du vieux cimetière  
Et pour rêver à la fragile ballade des siècles passés  
Ou décrypter les sculptures ornant les vieilles pierres.

Et je l'ai aimée  
Pour ses villages tranquilles et ses paysages variés  
La lumière de ses vignes, sur les coteaux verdoyants  
Pour la symphonie des colzas, des tournesols et des blés  
La diversité de ses cultures dévoilant une palette de tableaux étonnants.

Et je l'ai aimée  
A l'automne pour ses sous-bois aux couleurs magiques  
Et la fraîcheur lunaire qui vient des coteaux  
Les ciels s'arborent de nuances métalliques  
Pendant que le jour éparpille le vol des corbeaux.

Et je l'ai aimée  
Pour le Breuillac et son fantôme blanc  
Jaillissant de l'étang tout proche, calme et serein  
Pour la butte du Grand Terrier avec son moulin à vent  
Dont les ailes servaient pour le télégraphe clandestin.

Et je l'ai aimée  
Pour l'activité du bourg, il y a soixante années  
Avec les deux écoles, la poste, les commerces et ses artisans  
Pour avoir marqué les époques mal connues et oubliées  
Et imaginé une solidarité et une douceur de vivre des habitants.

Et je l'ai aimée  
Pour sa remarquable fête patronale d'antan  
Pour les diverses manifestations qui l'ont remplacée  
La rencontre des anciens élèves et la fête de la St Jean  
Le premier mai et ses circuits de randonnée

Aujourd'hui, rêves et souvenirs évoqués fréquemment  
Sans oublier les regrets et aussi les passions...  
REIGNAC, je t'ai aimée tout naturellement  
Bonne chance aux futures générations.

Michel Lalève 2014



L'Automne - Odette Lalève - Octobre 2003

## On peut bin n'en rire, o fait pas basir !

Thieu gars d'Jhules étit putôt en mauvais garet, enfoncé dans ses bâlins r'montés sous l'menton, accoté à in grous oreillé, disant reun dépeus l'matin. Sa malaisie, Mélanie, qui l'soiganit coume o faut, étit assise à ine p'tite table, dans sa chambre, en train d'écrire.

A in moument douné, Jhules qu'avait ouvar in œil, demandit :

« A qui qu'técris, femme ?

- Eh bin, aux cousins, dépeus l'temps qu'les avons pas vus !

- Coume jh'te qu'neus, t'es bin assez chétie peur leu dire que jh'seus entrain d'passer dans l'ouche à musard.

- I nan, au contraire, jh'leu dis qu'd'ici thieuques jhours tu s'ras d'bout et fin prêt peur les métives.

- Ah bon ! que dit Jhules, o m'rassure. »

Et i s'enfonce un p'tit mé dans la literie.

Au bout d'un moument, alors que la plume Serghent-Majhor avait couru su thieu papier à lette, Mélanie ouvrit sa goule et questiouna :

- Dis don, Jhules, enterrement, prend tou deux r ?

A soun enterrement, ine coublle de moués après, les ghens seugiant l'corbillard en racontant zeus p'tites histouères, heureux d's'ortrouver. Olé bin connu, qu'olé aux enterrements que les r'traités et autes arentés s'r'voyant.

- Au fait, que dit in gars en r'pensant à Jhules, de quoué est -i mort ?

Et son voisin zi répondit :

- On zou sait pas, on s'avait même pas de quoué qu'i vivait, boune ghens!

(d'après le texte de Georges Berruer, le subiochon n°32)

Texte communiqué par Guy GIRARD

	<h1>LE SUBIET</h1> <p><i>Jhorneau des bons Bitons et des bonnes Bitounes</i></p> <p><b>DES CHÉRENTES ET DU POUÉTOU</b></p> 	45 <sup>e</sup> année Numéro 10 <b>20 MAI 1946</b> ABONNEMENT Un an . . . 45 fr.
LE PLUS RÉPANDU Paraissant les 5 et 20 de chaque mois		
Direction, Administration, Annonces, 42, rue Grosse-Horloge, SAINT-JEAN-D'ANGÉLY C. C. Postal : 7.358 Bordeaux		
Le Subiet est en vente dans les départements suivants : Charente-Maritime, Charente, Deux-Sèvres, Vendée, Gironde Dordogne, Vienne. — 5.000 lecteurs.		
<b>2 francs</b> le Numéro		

# MERVEILLES



## Ingrédients :

- 500 g de farine
- 3 œufs
- 150 g de sucre
- 150 g de lait
- 60 g de beurre
- 2 sachets de sucre vanillé
- 1 sachet de levure chimique
- 2 cuillères de rhum

Mélanger : 3 œufs entiers, 150 g de sucre, 2 cuillères de rhum, 150 g de lait, 2 sachets de sucre vanillé, 60 g de beurre fondu.

Ajouter : 500 g de farine peu à peu, 1 pincée de sel et 1 sachet de levure chimique.

Bien mélanger pour obtenir une pâte souple non collante. Faire une boule et laisser la reposer au moins 2 heures. On peut faire la pâte la veille et la laisser au réfrigérateur.

Étaler la pâte très fine et la découper en losanges ou en rectangles et faire une incision au centre.

Faire cuire les merveilles dans de l'huile chaude.

Sucrer avec du sucre glace lorsqu'elles sont froides.

Et maintenant régalez vous!!!!

## LES SUPPOSITOIRES



- Thieu pauv' vieux ! L' médecin z'y a donné des suppositoires à mett' dans l' rectum, mais coum' jh' savons point c' qu'o l'est l' "rectome" et les voisins non plus, jh'y ai copé en deux chacun et y les a t'avalés. O z'y a reün fait !

- L'aurait mieux valu qu'il s' les fout' dans l' ...